

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 39 ; A. EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

Dimanche 16 Mai 1880

CANTON DE SAUMUR NORD - OUEST

CANDIDAT

ERNEST THOREAU

Président du Tribunal de Commerce de Saumur, Membre de la Chambre de Commerce de Maine-et-Loire.

MESSIEURS ET CHERS CONCITOYENS,

Il y a trois ans, j'étais candidat au Conseil général ; vous m'avez donné 834 voix, c'est-à-dire presque la majorité. Aujourd'hui, vous êtes appelés au scrutin par le fait de la démission de votre Conseiller général, trois ans avant l'expiration de son mandat.

Encouragé par des témoignages nombreux d'amitié et de vive sympathie, je viens de nouveau solliciter vos suffrages.

Je ne crois pas avoir besoin, Messieurs, de vous exposer quels sont mes titres à votre confiance.

Propriétaire et négociant dans votre pays, appelé par mes occupations journalières à vivre au milieu de vous tous, vous me connaissez presque tous personnellement.

Vous m'avez nommé deux fois membre de la Chambre de Commerce de Maine-et-Loire, et trois fois de suite, en six ans, vous m'avez confié les fonctions si délicates et si importantes de Président du Tribunal de Commerce de l'arrondissement de Saumur.

Vos intérêts, qui sont les miens, me sont parfaitement connus, et si vous me chargez de représenter au Conseil général le canton Nord-Ouest de Saumur, vous pouvez compter qu'en qualité de Saumurois, résidant constamment dans le pays, j'apporterai, sans réserves, dans l'exécution de ce mandat, tout mon dévouement et toute mon activité.

ERNEST THOREAU,

Président du Tribunal de Commerce, Membre de la Chambre de Commerce de Maine-et-Loire.

SAUMUR,

14 Mai 1880.

Chronique générale.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier jeudi. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le droit de réunion.

Le rapporteur M. Giraud explique que la commission a adopté l'amendement Marcou, ainsi conçu :

« Le commissaire ne pourra dissoudre la réunion, dans les deux cas précédents, que sur la réquisition du président. »

M. Lepère, ministre de l'intérieur, combat les conclusions de la commission.

Vous voulez, dit-il, que le représentant de l'autorité soit désarmé, vous voulez que des insultes à la République restent impunies, je ne l'admettrai jamais. (Rires à gauche.)

A droite : « Vous avez toujours combattu ces principes dans l'opposition. »

M. Lepère déclare que le gouvernement républicain est obligé, comme les autres gouvernements, de rester armé contre les fauteurs de désordre. (Rires.)

M. Lepère, mécontent, quitte la tribune. M. Gastineau présente un amendement plus radical : que le commissaire de police ne soit pas même admis dans les réunions.

M. de Freycinet répond que le pays n'est pas mûr pour la liberté. (Rires à gauche.)

M. Goblet dit que la situation est grave ; c'est un conflit entre le ministère et la commission ; il propose le renvoi des deux amendements à la commission.

M. Lepère : Je m'y oppose !

M. Gambetta : Quel est l'avis de la commission ?

M. Louis Blanc : Elle accepte le renvoi.

M. Gambetta : Il est donc prononcé. (Applaudissements ironiques à droite.)

M. Lepère échange quelques mots très-vifs avec M. de Freycinet et quitte la salle.

La séance est suspendue.

La commission délibère.

Le bruit court qu'une crise ministérielle est inévitable après la discussion qui a eu lieu entre M. de Freycinet et M. Lepère. Ce dernier aurait donné sa démission. On dit que la commission serait disposée à adopter l'amendement Gastineau.

On parle de la constitution d'un cabinet Ferry-Floquet. Le ministre actuel de l'instruction publique prendrait la présidence du conseil.

Académie Française. — Election d'un académicien en remplacement de M. Jules Favre. — Candidats : MM. Rousse, avocat du barreau de Paris ; Oscar de Vallée, sénateur ; Henri de Bornier, auteur dramatique, et Eugène Manuel, inspecteur général de l'Université.

Hier jeudi, M. Rousse a été élu par 18 voix sur 35 votants.

L'élection de M. Rousse, avocat consultant des congrégations religieuses, mérite d'être remarquée par les auteurs des décrets du 29 mars.

Un fait particulier à signaler :

M. Emile Ollivier, qui ne prend jamais part aux élections académiques et qui s'est rallié au prince Napoléon dans la question des congrégations, est venu voter pour M. Rousse.

Il faut croire que le gouvernement est peu rassuré sur l'effet de la note publiée à l'Officiel, au sujet de la manifestation communaliste préméditée pour le 23 mai, car le ministre de la guerre et le préfet de police ont reçu par avance, chacun en ce qui le concerne, des instructions précises pour prendre toutes les précautions nécessaires au cas où les avertissements donnés par le gouvernement seraient méconnus.

Tous les ministres, et surtout le Président de la République, sont décidés à agir vigoureusement, au cas opportun, contre la turbulence des partisans de la Commune,

et c'est la première fois que cette résolution se montre si accentuée.

Nous avons annoncé que le gouvernement avait fixé au 20 juin prochain la distribution des nouveaux drapeaux à l'armée. Déjà, on a commencé à s'occuper de la fête. On s'est demandé si la distribution des drapeaux aurait lieu comme en 1848, à l'arc de triomphe de l'Étoile, ou au palais du Trocadéro. Mais on n'a arrêté ni le lieu ni les diverses parties du programme de la fête. On sait seulement que M. le Président Jules Grévy distribuera lui-même les drapeaux aux colonels qui viendront les recevoir de ses mains.

Le Président de la République se présentera à l'armée, ayant à sa droite le président du Sénat, à sa gauche le président de la Chambre, autour de lui les ministres ; derrière, un état-major, la magistrature, les hauts fonctionnaires ; à côté de la tribune du Président, les tribunes des sénateurs et des députés revêtus de leurs insignes. 24 coups de canon annonceront l'arrivée du cortège officiel.

Pour rendre aux habitants des départements le voyage plus facile, les grandes Compagnies seront priées d'organiser des trains de plaisir.

Le Rappel croit savoir qu'en dehors de cette fête exceptionnelle, le conseil des ministres s'est arrêté à l'idée d'organiser chaque année une fête républicaine qui aurait lieu le 14 juillet, jour anniversaire de la prise de la Bastille. Cette fête aurait lieu cette année, sans préjudice de la cérémonie du 20 juin.

Pourquoi les républicains n'ont-ils pas plutôt choisi le 10 août pour date de leur fête prétendue nationale ? Cet anniversaire leur conviendrait mieux ; il représente une date plus radicale. Les 2, 3 et 4 septembre pourraient aussi rappeler à M. Cazot la « grande voix de Danton ».

Il résulterait d'une lettre de M. Léon Say

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41^e

(Suite.)

L'Algérie n'est pas précisément le pays que Camille et moi nous nous étions imaginé. Alger a un faux air de la capitale de la France ; elle a des boulevards, des places, des promenades publiques, des cafés-chantants, un théâtre, des restaurants et des cercles littéraires. Comme au jardin des Tuileries, la musique des régiments joue sur la place du Gouvernement. Alger n'a de cachet particulier que par ses constructions mauresques, ses fontaines, quelques vieux portiques sculptés, et la foule hétérogène qui sillonne ses rues, envahit ses marchés et visite ses okels-bazards.

Rendez-vous du cosmopolitisme, il est curieux de coudoyer dans cette petite Babel moderne, où se parlent toutes les langues, des individus de toutes races, de toutes nations, de toutes couleurs. Juif cantuleux, vif Espagnol, insouciant Portugais, féroce Turc, flegmatique Hollandais, bouillant Polonais, sombre Maure, turbulent Italien, Anglais convoiteur (souponnant de regrets que lord Exmouth ne se soit point emparé de cette belle colonie

dont son brillant fait d'armes le faisait maître), semillant Français, passent et repassent dans les rues, mêlant, dans une gamme inharmonique, leurs costumes européens aux costumes bariolés des indigènes, et se distinguant par leur teint clair et leur peau fine du noir nègre de Guinée, du jaune parchemin du Chinois, de l'olivâtre du Maure, du brun cuivré du Malais et du blanc verdâtre du Mulâtre.

Conquis, anciens possesseurs et conquérants actuels, s'entre-haïssent en tant que souvenirs historiques, mais fraternisent comme touristes, émigrants et exilés de la patrie.

Peu de femmes circulent dans les rues ; celles qui le font à visage découvert ne sont point du pays. Les femmes arabes se voilent ou plutôt s'emmailotent dans un grand drap blanc, qui ne laisse visible que le bout du nez et les yeux ; on dirait des paquets mouvants.

C'est donc perpétuellement mardi-gras ici ? demandait le petit Gustave Hello à sa maman, quand il rencontrait les Algériennes ainsi accoutrées.

Camille, qui se trouvait à la maison à l'heure où ma laitière, voilée aussi, m'apportait son lait, voulut vérifier si véritablement les femmes emmailottées de la sorte étaient des Rachel, des Rebecca et des Ruth pour la beauté, comme on nous les citait. Elle pria la laitière de se dévoiler ; cette

femme ne fit pas beaucoup de samalecs pour se rendre à son désir, nous expliquant, dans son baragouin franco-arabe, que devant nous elle pouvait rejeter ses voiles.

A la vue de sa figure, nous partîmes d'un fou rire. La laitière était vieille, vieille ; son visage, ridé comme une pomme de reinette, était surchargé de tatouages. Elle avait un palmier sur chaque joue, une arabesque au milieu du front et un serpent sur le nez.

Mais c'est la mère d'Adam ou la veuve de Mathusalem, dis-je à Camille.

Madame, craignez-vous l'admiration des hommes, que vous leur dérobez votre visage ? demandâmes-nous à la laitière.

Fatmée a été belle ; il n'y a qu'un printemps par année, qu'une jeunesse dans la vie. L'Arabe cueille le bouton de préférence à la rose épanouie ; Fatmée n'est plus belle, on l'insulte. La fleur que le temps a flétri n'est-elle pas foulée aux pieds ?

Cette fière réponse, prononcée gravement dans le style figuré qu'affectionnent les Arabes, me réconcilia avec la vieille femme, et l'envie de m'en moquer fit place à un profond intérêt.

La laitière partie, nous échangeâmes force commentaires sur les Algériens et leurs mœurs. Camille confessa qu'elle était revenue de ses beaux amours africains. Et les Bédouins, les Kabyles, les Touaregs, les Chaouia, les Mozabites n'étaient en réalité que

des sauvages incapables de représenter son héros, elle revint à l'idée abandonnée de fixer son choix sur un chrétien, et un de ceux qui fréquentaient les salons de sa mère ; car les aventuriers abondaient aux colonies.

Les geais parés des plumes de paon se faufilaient dans les cercles aristocratiques. Madame de Céméran en sut quelque chose. Pour faire enrager son mari, elle avait de son chef ouvert ses salons, à deux battants, au civil, et pensa mourir de honte en apprenant que sa main de baronne avait serré une patte d'épicière enrichie d'Avignon, qui se faisait passer pour comtesse et montrait à ses visiteurs, en guise de parchemins, une collection assortie de portraits de famille, achetés d'occasion, au rabais, chez un juif, et qu'elle affirmait... être ses ancêtres.

Elle évinça l'épicière, tria son cercle, et nous désigna les familles à voir, quand mon père me présenta dans le monde.

J'avais été rendre visite aux autorités civiles et militaires, aux femmes des officiers des différents corps de troupes, et renouveler nos amitiés à celles de notre régiment. On m'avait accueillie partout avec bonté, notamment chez la maréchale X... et la générale Burnel.

La générale m'invita à un bal qu'elle allait donner, m'exprimant le plaisir qu'elle aurait de m'y voir.

que notre ambassadeur à Londres serait très-mécontent de sa première entrevue avec Lord Granville, qu'il regrette la présidence du Sénat dont il se croyait assuré, enfin, si les choses ne prennent pas pour lui une tournure plus favorable, qu'il serait disposé à sacrifier son ambassade pour revenir à Paris.

On sait que l'ambassade de Londres est le début de M. Léon Say dans la diplomatie.

Nous croyons savoir que le gouvernement a promis au Vatican, s'il ne proteste pas contre la dissolution des Jésuites, d'autoriser toutes les autres congrégations sans exception.

L'épiscopat français compte 14 archevêques et 70 évêques, en tout 84 prélats. Nous avons aujourd'hui la protestation de 78 contre les décrets du 29 mars; il ne reste plus à connaître que celle que ne manqueront pas de formuler: M^r l'archevêque de Bourges, et NN. SS. les évêques de Beauvais, de Gap, de Saint-Jean de Maurienne, de Saint-Brieuc et de Saint-Claude.

Un marchand de la rue du Château-d'Eau a reçu samedi dernier une commande de confection de 80 bannières de laine rouge, frangées de même nuance, pour être livrées le 24 mai au plus tard. Nous tenons le fait d'une source autorisée.

Nous lisons dans l'Union de Vaucluse d'Avignon:

« Les affiches du discours Cazot ont été couvertes cette nuit dans notre ville par l'inscription réactionnaire de: « Vive le Roi! » Les lettres étaient tracées au noir d'une main ferme, et dans des dimensions convenables; elles ressortaient admirablement ce matin sur le papier blanc administratif.

« Cette manifestation audacieuse provoquait autour des placards, sur la rue Pétrarque et aux abords de la mairie, de nombreux attroupements; l'affiche étalée sous la fenêtre même du bureau de police était plus maculée que les autres. L'administration a dû faire disparaître l'inscription; mais elle n'a pu y réussir qu'en barbouillant ou en lacérant la prose ministérielle qui est désormais illisible. »

La grève continue à Roubaix.

Il paraît que, depuis quelques jours, la ville est inondée d'articles de contrebande que les grévistes rapportent de la frontière. Ils ont épuisé tous les magasins d'épicerie et surtout les bureaux de tabac de Mont-à-Leux et du Ballon, et c'est au point qu'il a été tout à fait impossible à un de nos confrères de Lille de se procurer une tranche de jambon et un cahier de papier à cigarette.

La douane se trouve dans l'impossibilité absolue de s'opposer à ce flot de contre-

Un premier bal!... quelle fête!... quelle importante affaire!... Durant la semaine qui précéda ce grand événement, je ne pensais, je ne parlais, je ne rêvais que bal et toilette; j'en perdis l'appétit.

Ma robe serait-elle blanche, bleue, rose? ma toilette riche ou simple? ma coiffure de perles ou de fleurs? Mon père me disait: Mets-toi simplement. Mon parrain: Fais-toi belle, je te donne carte blanche; attiffe-toi de la robe couleur de la lune ou du soleil de défunte Peau-d'Ane.

Entre ces deux commandements, bien perplexe, je consultai Camille. La question, mise à l'ordre du jour, fut débattue aussi solennellement que la question d'Orient par les diplomates.

On conféra, on argumenta, on essaya toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, afin de n'adopter que celles qui nous siéraient avantageusement. Les essais furent nombreux, les contestations longues et difficiles, mais enfin nous nous arrêtâmes à la couleur bleue pour mon amie et à la rose pour moi.

Les faiseuses, mandées à la maison, dont chaque pièce était une chapelle à Sainte-Mode, chaque meuble un autel où on lui sacrifiait, taillèrent et chiffonnèrent corsages et jupes.

(A suivre.)

AUGUSTA COUPRY.

bande. Dimanche, cependant, un inspecteur, un lieutenant et six préposés des douanes se sont portés au-devant d'une bande de quatre mille grévistes qui revenait du Ballon, et que l'on savait abondamment pourvue d'objets prohibés.

Les douaniers voulurent confisquer plusieurs paquets de tabac qu'ils trouvèrent sur les grévistes; mais les camarades de ces derniers devinrent si menaçants, que les agents du fisc durent laisser passer la colonne.

Le bruit s'est répandu à différentes reprises, dit le Journal de Roubaix, que des secours venant de Belgique étaient distribués aux grévistes. Une distribution d'argent a, en effet, eu lieu lundi dernier au Ballon. Les ouvriers qui les premiers ont abandonné le travail ont reçu: Les célibataires, 15 fr.; les hommes mariés, 20 fr.; les hommes mariés chargés d'une nombreuse famille, 25 fr. Les sommes distribuées se composaient de pièces en nickel de cinq, dix et vingt centimes. En même temps qu'ils recevaient cet argent, les grévistes ont été informés qu'un nouveau secours leur serait accordé le lundi suivant, si toutefois la grève se prolongeait.

UN COMBLE. — Il y a à X... département de... un homme que Dieu gêne; un homme que Jésus-Christ gêne, un homme que les prêtres gênent, un homme que gênent les Frères et les religieuses. Cet homme est démocrate; c'est assez dire qu'au lieu de se retirer, comme le voudrait le proverbe, il cherchera à chasser tout ce qui le gêne.

Mais y réussira-t-il? Chassera-t-il les religieuses? C'est possible; car, comme un chasseur, d'habitude il a sa meute apprivoisée, prête à crier, à courir et à mordre suivant son bon plaisir, dans l'espérance d'une curée.

Chassera-t-il les prêtres et les Frères? C'est possible encore; car il a un de ses amis qui est disposé à lui prêter main-forte, et qui a toute espèce de raisons d'espérer du secours d'un chasseur encore plus fort.

Chassera-t-il Jésus-Christ? Il le croit, le pauvre homme; et, depuis deux ans, il se dit avec un certain sentiment d'orgueil: Jésus-Christ ne me gêne plus dans la rue. Mais Jésus-Christ n'est point encore chassé de sa maison, et cela le gêne encore.

Et Dieu, ce Dieu qui n'est pas la nature, le chassera-t-il, ne le chassera-t-il pas?

Qui parie pour? Je parie que tout le monde pariera contre, même lui.

C'est un comble... de vérité.

L'incendie de Bordeaux.

Les journaux de Bordeaux nous apportent quelques renseignements sur le vaste incendie qui a éclaté à Bacalan et qu'une dépêche nous annonçait dès hier. Voici le récit du Courrier de la Gironde:

« Ce matin (mercredi), à huit heures et demie, un immense incendie, dont les lueurs eussent éclairé une grande partie de la ville s'il s'était manifesté pendant la nuit, a éclaté à Bacalan, dans les bâtiments des magasins des vivres de la marine affectés aussi à un entrepôt de marchandises.

« Un ouvrier venait avec une lanterne de vérifier les alcools pour s'assurer si le liquide ne s'écoulait pas à travers les fissures des barriques, lorsque l'air, chargé de gaz alcoolique, a pris subitement feu. L'ouvrier environné par les flammes, qui ne l'ont que légèrement atteint, a eu le temps de se sauver et de donner l'alarme. La cloche de Saint-Martial et le tocsin de la ville ont annoncé le sinistre.

« De toutes parts, on s'est empressé d'accourir; mais le feu, alimenté par les eaux-de-vie, s'est propagé avec une rapidité électrique. En quelques instants, l'édifice, qui renfermait environ 2,000 barriques de trois-six, était comme un vaste cirque où les flammes se livraient des combats dévorants; la toiture, promptement calcinée, s'effondrait entraînant avec elle la charpente, les fers et une partie des murailles.

« Un peu plus loin, l'incendie attaquait les vins d'Espagne, chargés, comme on sait, d'alcool, qui ruisselaient et s'évaporaient en une fumée noirâtre qui obscurcissait l'air.

« On peut évaluer à 5,000 le nombre des foudres, et à 600 celui des barriques de rhum consumés. Une grande partie de tabacs, de sucres, de suifs et d'autres mar-

chandises sont aussi devenues la proie des flammes, dans le vaste rectangle de l'édifice, borné par les rues de Gironde, de Lormont, des Étrangers et par le bassin à flot.

« Fort heureusement, le zèle des travailleurs et le courage des sapeurs-pompiers ont réussi à mettre à l'abri les bonbonnes de pétrole. Quelques-unes, dans la rapidité apportée à leur enlèvement, se sont éventrées, et l'huile minérale formait un ruisseau. On a eu hâte de lui opposer un rempart de sable pour l'empêcher de circuler et d'atteindre les bâtiments les plus rapprochés du centre du foyer.

« On a eu aussi l'excellente idée de pratiquer avec la pioche de larges tranchées dans la muraille d'une aile où se trouvait une grande quantité de vins. Par cette ouverture, on a pu faire passer les foudres et les rouler sur les bords du Bassin à flot où ils ne couraient aucun risque.

« Les flammes, fouettées et attisées par le vent d'ouest, se sont recourbées et ont aussi atteint les Ateliers-Bordelais, où l'on construit des machines à vapeur. Ces bâtiments sont détruits.

« Le spectacle de cet incendie était effrayant. Qu'on se figure un parallélogramme d'une longueur de 300 mètres sur 60 mètres de largeur formant un lac rempli par les alcools et par les vins, les fûts sautant en l'air en produisant de longues détonations, et le rayonnement de la chaleur si intense qu'il était presque impossible de s'en approcher.

« Une dépêche annonce qu'à six heures du soir on était maître du feu, et que l'on craignait que les pertes subies ne fussent supérieures à 2 millions. »

Tribunaux.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA SEINE. — La Banque Parisienne contre le « Figaro ». — Jugement. — Dès 1874, M. de Villemessant avait cédé à la Banque Parisienne le bulletin financier du Figaro.

Le 10 mai 1879, la Banque a renouvelé son traité avec la nouvelle gérance du journal pour une durée de douze années, moyennant une redevance annuelle de 450,000 fr. La seconde convention était depuis plusieurs mois en cours d'exécution, lorsque le 7 janvier dernier la direction du Figaro, prétendant que la rédaction du bulletin financier était conçue dans un esprit de lucre particulier, nuisible aux intérêts des lecteurs et par conséquent au succès du journal, rompit avec la Banque.

Celle-ci a assigné les gérants du Figaro devant le tribunal de commerce de la Seine. Son agréé, M^r Marraud a représenté que depuis 1874 l'exécution du traité par la Banque parisienne n'avait donné lieu à aucune plainte précise et sérieuse. Les gérants lui reprochent aujourd'hui d'avoir patronné les chemins de la Vendée et la Banque franco-hollandaise; mais ces erreurs étaient enterrées depuis longtemps, lorsque le traité a été renouvelé le 10 mai 1879. Le conseil de la Banque a fait remarquer qu'il plaiderait contre le Figaro le 10 mai 1880, un an jour pour jour après la signature du dernier traité.

M^r Schayé a expliqué, au nom du Figaro, que le traité comprenait deux choses distinctes: 1^o 8,000 lignes de réclame par an; 2^o Le bulletin financier quotidien.

Le Figaro est prêt à recevoir les 8,000 lignes de réclame qui ne peuvent tromper personne, mais il refuse d'insérer le bulletin financier qui peut tromper tout le monde. Quelle indemnité la justice peut-elle accorder en raison de la suppression d'un pareil bulletin? Accorder une indemnité quelconque, ce serait approuver une publicité mensongère et désastreuse.

Le tribunal, attendu que le Figaro ne justifie d'aucune insertion de nature à nuire aux intérêts publics au moins depuis le 10 mai 1879, date du renouvellement du traité; qu'en tous cas, il ne pouvait se faire justice lui-même, a condamné le journal à 400,000 francs de dommages-intérêts pour le préjudice causé à ce jour, et dans les vingt-quatre heures, à l'insertion du bulletin quotidien de la Banque parisienne, à peine de 2,000 francs par chaque jour de retard.

Etranger.

La famine à Mossoul.

Voici un extrait d'une lettre qu'un prêtre

syrien catholique adresse aux Ecoles d'Orient sur le progrès de la famine qui désolait son pays:

« A l'heure actuelle, la détresse générale n'a fait que s'accroître. Plus d'affaires, plus de milles riches sont ruinés, quelques-uns sont à rendre la main, et, ce qui est bien plus lamentable, il y a des parents qui voient mourir leurs enfants pour s'éviter la douleur de voir les cadavres d'animaux que la famine a tués.

« Les victimes humaines qui succombent chaque jour deviennent nombreuses, les pauvres sont plus ou moins attristés par des cadavres gigantesques ou plutôt par des ombres de cadavres qui sont horribles à voir.

« Et ce qu'il y a de pire, hélas! c'est que pour les pauvres affamés que la souffrance aveugle, il n'y a plus ni compassion ni conscience; ils se ruent partout où ils peuvent trouver des aliments et enlèvent tout avec violence. Les attaques deviennent si fréquentes que dès le coucher du soleil les portes sont fermées. Les routes sont bloquées par des bandes de pillards; les Kurdes, dans leurs montagnes, les Bédouins, dans leurs déserts, détournent les caravanes.

« Au milieu de tant de dangers et de tant de souffrances, nous n'avons ni protection ni secours à attendre du côté du pouvoir; il n'y a guère que les consuls de France et d'Angleterre, les missionnaires français dominicains et nos évêques indigènes qui font tout ce qu'il est possible de faire pour adoucir cette immense calamité.

« M^r Bennam-Benni, l'archevêque syrien catholique de Mossoul, a fait de son palais épiscopal une véritable boulangerie. Avec l'énergie charitable qui le distingue, il se procure du blé comme il peut, le fait convertir en pain et en surveille lui-même la distribution aux pauvres affamés dans la cour de son archevêché. On le voit là debout les larmes aux yeux, s'efforçant par de bonnes paroles de consoler les malheureux et de les encourager à la résignation et à la patience.

« Hélas! tous ces efforts réunis de la charité atténuent le mal, mais ils ne l'arrêtent pas; le pauvre sauvé aujourd'hui mourra certainement demain, s'il ne lui arrive pas de nouveaux secours. Que Dieu nous vienne en aide et que la France nous prenne en pitié!

» SULEIMAN FARISS,
» Prêtre syrien catholique de Mossoul.

Adresser les secours à M^r Dauphin, directeur de l'Œuvre des Ecoles d'Orient, 12, rue du Regard, à Paris.

Chronique militaire.

MOUVEMENT DE TROUPES.

Le ministre a décidé que les mouvements de troupes ci-après s'effectueront dans la 4^o quinzaine de juin prochain:

Le 83^e de ligne (Albi) et le 443^e (Saint-Gaudens-Toulouse), changeront entre eux de garnison.

La 4^e brigade de cuirassiers (4^e et 9^e régiments) se rendra de Niort et d'Angers à Lyon, où elle entrera dans la composition de la 6^e division de cavalerie.

La 6^e brigade de cuirassiers quittera Lyon pour venir tenir garnison, le 4^e régiment à Niort, le 42^e à Angers.

Les quartiers généraux de ces deux brigades suivront le mouvement de leur brigade respective.

L'Armée française dit que M. le ministre de la guerre, sur l'avis conforme du comité de cavalerie, compte affecter principalement des chevaux arabes castrés à la remonte des capitaines d'infanterie.

Sur l'ordre du ministre de la guerre, le comité d'infanterie s'était rendu dernièrement à Saint-Maixent pour y étudier sur place le projet d'installation de l'École de sous-officiers d'infanterie. Le comité de cavalerie s'est de même transporté à Saumur afin d'y étudier l'organisation de l'École de cavalerie, ainsi que les modifications et améliorations dont cet établissement est susceptible.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Hier, dans l'après-midi, plusieurs détonations assez semblables à celles de pièces de canon ont retenti et fait croire qu'il pouvait y avoir, dans le Bray, en présence du Comité de cavalerie, quelques exercices avec artillerie. Il n'en était rien.

C'était un ingénieur de pyrotechnie, assisté d'un capitaine d'artillerie, qui faisait de nouvelles expériences, sur la *Demi-Lune*, avec les cartouches de dynamite emmagasinées au Château depuis la banquise. Nous sommes heureux de penser que l'autorité s'occupe de cette question et surveille les transformations et le pouvoir explosif de cette dynamite. Mais, si elle inspire des craintes, pourquoi la laisser ainsi, au-dessus de nos têtes, menaçant toujours de nous écraser ?

L'administration municipale devrait prendre à cœur la demande vingt fois renouvelée d'écartier de Saumur le dépôt de poudre, et toujours avec le même insuccès.

Par décret inséré à l'Officiel d'hier :

M. Sainjon, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, qui débarrassa la Loire encombrée de glaces à Saumur, est nommé officier de la Légion-d'Honneur.

Au nombre des médailles d'honneur qui viennent d'être décernées, par le ministre de l'intérieur, pour faits de sauvetage, nous remarquons la suivante :

Médaille argent 2^e classe. Musseler (Victor-Just), cavalier au 15^e dragons ; Saumur, 24 mars 1880 : belle conduite dans un incendie.

CHAMBRE DES NOTAIRES.

La chambre des notaires de l'arrondissement de Saumur, pour l'année 1880, est ainsi composée :

M. LAUMONIER, notaire à Saumur, président.
M. GUERET, notaire à Brain, syndic.
M. TAHER, notaire à Vihiers, rapporteur.
M. AUBOYER, notaire à Saumur, secrétaire.
M. PASQUIER, notaire à Montsoreau, trésorier.
M. BEAUGÈNE, notaire à Ambillou, et
M. BABIN, notaire à Tigné, membres.

LA LOI LOUSTALOT ET LE DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE.

La proposition de M. Loustalot, qui a été adoptée par la Chambre en première lecture, attribue deux sièges dans le Conseil général à tous les cantons dont la population dépasse 20,000 habitants.

Sauf erreur, sept cantons seulement seraient dans ce cas en Maine-et-Loire, savoir :

Angers (Nord-Est),	33,000 habitants.
Cholet,	28,750 —
Saumur (Sud),	24,600 —
Angers (Sud-Est),	24,400 —
Angers (Nord-Ouest),	22,400 —
Les Ponts-de-Cé,	21,650 —
Beaurepaire,	20,930 —

Eglise Saint-Pierre.

Dimanche prochain, fête de la Pentecôte, à 10 heures 1/4, grand'messe en musique sous la direction de M. Halbert.

Kyrie et Gloria, par Laurent de Rillé.
Credo, de Dumont, en faux-bourdon.
Sanctus et Agnus, par X.

Les commerçants de la ville de Blois ont signé et remis à M. le maire Chavigny la pétition suivante :

A Monsieur le Maire de la ville de Blois.

« Monsieur le Maire,

« Les soussignés ont l'honneur de vous exposer que l'interdiction des processions va causer à toutes les branches du commerce bloisais un préjudice considérable.

« Après une récolte insuffisante, un hiver désastreux et une mauvaise entrée de saison, ils attendaient impatiemment une reprise des affaires et ils espéraient que la sortie des processions leur apporterait une compensation.

« Aucun désordre n'est à craindre ; chacun sait qu'il est libre ce jour-là comme le reste de l'année, et rien n'autorise à penser

que l'inaltérable douceur des mœurs de notre population soit sur le point de dégénérer en habitudes violentes.

« Les quelques familles protestantes et israélites de la ville ne sont pas les dernières à regretter une mesure qui les atteint également dans leurs intérêts.

« De plus, il est certain que cette interdiction est de nature à rendre extrêmement difficile la tâche des organisateurs de la fête de Denis-Papin.

« En conséquence, monsieur le Maire, les soussignés vous prient de vouloir bien rapporter votre arrêté du 28 avril dernier.

« Agréés, monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les plus distingués. »

Les journaux d'Épernay relatent en ces termes la réponse faite par le maire de cette ville à une demande d'interdiction des processions :

« Les processions à Épernay, a-t-il dit, se sont toujours faites dans le plus grand ordre, et personne n'a jamais eu à s'en plaindre. Nous n'avons donc aucun motif pour les interdire. D'ailleurs, il ne faut pas qu'on ait le droit de dire que les républicains sont les ennemis de la Religion, et qu'ils veulent la détruire. »

Le maire d'Épernay donne là un bon exemple ; mais nous espérons peu qu'il soit suivi.

SAINT-MAIXENT.

Aujourd'hui vendredi, un détachement de 33^e d'artillerie, composé de 3 officiers, de 50 hommes et de quatre pièces, quitte Poitiers pour se rendre à Saint-Maixent, afin d'assister à la réception que cette ville doit faire à M. Lepère, ministre de l'intérieur, dimanche prochain.

LAVAL.

On lit dans l'Indépendant de l'Ouest :

« Le tribunal civil de Laval a prononcé hier son jugement dans le procès intenté par M. Vigneron, ancien secrétaire de la mairie de Laval, contre M. Billion, maire.

« M. Vigneron, jugeant que l'arrêté qui l'avait révoqué de ses fonctions de secrétaire de la mairie de Laval contenait des expressions outrageantes, pouvant porter atteinte à sa considération et à son honneur, demandait à M. Billion 5,000 francs de dommages-intérêts.

« L'affaire avait été plaidée il y a huit jours. M^e Allouel, avocat-avoué à Laval, avait soutenu la demande de M. Vigneron.

« M. Chauvin-Servinière, avocat à Mayenne et conseiller général du canton de Couptrain, avait, au nom de M. Billion, soutenu que l'action n'était pas recevable dans la forme, ni justifiée au fond.

« M. le procureur de la République avait donné des conclusions conformes.

« Mais, le tribunal, dans son audience d'hier, a prononcé un jugement qui condamne M. Aimé Billion, maire de Laval, à 4,200 fr. de dommages-intérêts envers M. Vigneron et aux frais du procès. »

Théâtre de Saumur.

C'est demain soir — samedi — que sera donnée sur notre scène une représentation de *L'ombre*, le brillant opéra-comique de Flotow. La principale interprète, on le sait, sera M^{lle} JULIA REINE, dont la réputation n'est plus à faire, et qui, dans ses tournées en province, a mérité les plus grands éloges pour sa création de Carmen dans l'opéra de Georges Bizet.

M^{lle} Julia Reine a joué avec un véritable succès, à Paris, au théâtre de l'Opéra-Comique, le rôle de Jeanne, de *L'ombre*, dans lequel elle va se montrer au public saumurois.

M^{me} Emma Cavé, première chanteuse du théâtre de Toulouse, remplira le rôle de M^{me} Abeille ; M. Duancrui jouera celui de Fabrice, et M. Lecomte, de l'Opéra-Royal de La Haye, celui du docteur Mirouet.

Faits divers.

Un progrès humanitaire est sur le point d'être réalisé ; nous voulons parler de l'adjonction obligatoire aux locomotives d'un appareil qui, écartant les obstacles humains ou matériels, évite les écrasements et les déraillements.

La commission des inventions de l'École des ponts-et-chaussées chargée, l'an dernier, par M. de Freycinet, et tout récemment par M. Varroy, de se prononcer définitivement sur le chasse-corps, a conclu à son efficacité et à l'urgence de son application aux locomotives, aux wagons à frein, aux voitures de tramways, et même aux lourds fardiens, dont la circulation dans Paris présente le caractère d'un danger public.

M. Varroy, qui est sur la question en communauté de sentiments avec la présidence, imposera sous peu, à ce que l'on prétend, par un décret, l'application de cet engin protecteur à toutes nos compagnies de tramways et de chemins de fer.

Toujours des assassinats à Paris.

On nous annonce qu'hier jeudi, à dix heures du matin, un double assassinat a été commis rue Michel-Bizot, dans la maison portant le n^o 35.

À la suite d'une querelle, un contre-maître de maçonnerie, le sieur V..., aurait porté neuf coups de couteau à sa femme et sept coups à son fils. Ce dernier est mort immédiatement, et sa mère a expiré peu de temps après.

Le criminel a été arrêté par des gardiens de la paix, aussitôt prévenus par la concierge de la maison.

Lundi 17 mai aura lieu, au Trocadéro, un festival d'un genre particulier.

Il est organisé par la société internationale pour l'amélioration des aveugles ; les exécutants seront des artistes français et étrangers, et tous... aveugles !

Le prince Alexandre de Hesse, aveugle lui-même, aurait promis son concours à cette œuvre charitable ; il exécuterait un *solo* de violon et un *duo* pour violon et piano.

Le ballon *la Ville-de-Roubaix*, parti de Lille jeudi dernier, a opéré sa descente dans des conditions telles que les deux aéronautes qui le montaient, M. Emile Maquelin et M. Paul Desmarests, ingénieur, n'ont dû la vie qu'à un miracle. Le gaz refroidi et contracté par le froid intense des nuages précipita la chute du ballon.

Les deux aéronautes durent jeter coup sur coup deux sacs de 20 kilog. chacun, pour éviter un choc qui aurait pu être terrible. Malgré cela, il fut encore violent.

Emporté alors par un vent furieux, le trainage commença. La plaine de Lens s'étendait devant eux. Peut-être auraient-ils pu s'arrêter si l'ancre ne s'était pas brisée dans cette course furibonde. Au milieu de cette plaine se trouvait un arbre, un seul arbre, qui, dit-on, a abrité le grand Condé lors de la bataille de Lens. Le ballon, entraîné par l'élément déchaîné, en alla frapper le tronc avec une extrême violence. M. Desmarests fut, par ce choc terrible, précipité hors de la nacelle ; mais, heureusement, il se tenait fortement aux gabillots du cercle, sans cela il eût été lancé sur le sol.

L'ancre, qui traînait, voltigeant comme une plume, s'accrocha dans les branches de l'arbre et se brisa comme du verre. Alors plus de moyen d'arrêt. Tout était perdu pour ces malheureux et dévoués pionniers de l'air. Le trainage, un trainage éffréné, continue avec plus d'intensité : les bonds et les chocs se succédaient avec rapidité, quand ils aperçurent une voie ferrée. Le train heureusement venait de passer. Les fils télégraphiques étaient à craindre, ils auraient pu couper les cordes de suspension.

Un coup de vent les reprit et les porta au-dessus de la ligne télégraphique. Enfin, le ballon atteignit un bois et vint donner contre la cime des arbres.

Tout-à-coup un choc épouvantable se produisit, le tronçon de l'ancre venait de s'accrocher dans le haut d'un chêne séculaire. Là, poussé par le vent, l'aérostat se couchait sur les arbres voisins, quand un craquement formidable se fit entendre : c'était le ballon qui s'ouvrait en deux. M. Maquelin n'eut que le temps de crier à son compagnon de bien se tenir ; les deux aéronautes étaient précipités dans le vide d'une hauteur d'une trentaine de mètres.

Par un bonheur inespéré, la nacelle fut retenue dans sa chute à dix mètres environ du sol par la corde d'ancre accrochée à un arbre voisin. Les deux voyageurs eurent ainsi la chance de ne pas aller se briser sur le sol ; c'eût été périr au port. La distance du trainage était d'une lieue et demie et fut parcourue en moins de cinq minutes ; c'était effrayant de vitesse.

Suspendus au milieu des branches, ils purent appeler au secours ; après un quart d'heure envi-

ron, ils virent arriver des paysans effrayés et craignant de trouver plutôt deux cadavres que deux personnes saines et sauvées.

Ils étaient tombés dans le clos du château de Farbus, appartenant à M. Quarré de Boiry, qui fit donner aux deux aéronautes exténués les soins les plus empressés.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 13 mai 1880.

Il faut rendre justice à la sagesse du marché. Avant de donner à la hausse un développement nouveau, on consolide les cours acquis. Sous l'influence de ce travail de classement, notre 3 0/0 varie de 119.07 1/2 à 118.90. Mais l'écart existant entre ce fond et notre 3 0/0 est une sûre garantie d'une vigoureuse reprise.

L'Italien va de 85.45 à 85.35. Le Florin 4 0/0 d'Autriche se retrouve à 75, cours rond ; il y a des réalisations mai peu nombreuses sur les marchés allemands.

Les cours de nos valeurs de crédit ont la même immobilité que notre rente. La Banque de Paris se retrouve à 1,025 et le Crédit lyonnais à 952.50. La Banque d'escompte est très-demandée aux environs de 800 ; à ce niveau on sent un raffermissement des cours qui est l'indice habituel d'une hausse prochaine.

La Société générale est à 567.50 et on traite à 585 la Banque égyptienne. Des ventes très-nombreuses continuent à se produire sur la Banque parisienne ; elles proviennent évidemment des portefeuilles qui s'allègent d'une valeur trop aléatoire. Les capitaux se portent pour leurs remplis sur les actions nouvelles de la Société générale française de crédit.

Les cours du Crédit foncier sont d'une fermeté remarquable. La Banque hypothécaire est également fort bien tenue. Il y a des achats suivis sur les obligations des deux Sociétés et sur celles de la Banque hypothécaire de Suède.

On traite les actions de la Société anonyme des Zincs français à 648.75. Les capitalistes montrent beaucoup d'empressément à acheter les actions de la Compagnie d'assurance, la *Foncière-Transports*.

Théâtre de Saumur.

TOURNÉES LYRIQUES DE FRANCE, sous la direction de M. CH.-M. SOFFET.

Samedi 15 mai 1880.

Représentation unique de M^{lle} JULIA REINE, du théâtre national de l'Opéra-Comique.

L'OMBRE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de M. de Saint-Georges, musique de Flotow.

M^{lle} JULIA REINE remplira le rôle de Jeanne, qu'elle a joué à l'Opéra-Comique.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Une Compagnie d'Assurances, contre l'incendie, ayant déjà un noyau d'affaires dans l'arrondissement de Saumur, demande un Directeur particulier pour l'Agence de cet arrondissement, devenue vacante. Fortes remises.

S'adresser à M. G. QUARTIER, Directeur divisionnaire, Hôtel de Londres, à Saumur, les lundi et mardi 17 et 18 courant.

Monsieur,

J'ai lu dans de nombreux journaux de Paris et de la province des certificats de guérison de maladies réputées incurables, obtenues par le procédé dit du D^r von Schmitt, médecin du collège de New-York. Moi aussi j'ai été guéri par ce procédé d'une carie des os rebelle à tout autre traitement en l'espace de six semaines à la clinique de la Maison de santé de l'avenue du Trocadéro, transférée au Château de Passy, 16, Grande-Rue, PASSY-PARIS.

Adrienne SUREF,
13, avenue des Ternes.

AU PALAIS DES MARCHANDS

JEUDI 13 Mai

Très-grande mise en vente de modèles de costumes haute nouveauté, de robes toutes faites et de confections.

JOURNAL DU MAGNÉTISME

Fondé par le baron du POTET (22^e année). — Directeur : H. DURVILLE. — Abonn. : 6 fr. par an ; le N^o, 25 cent. — **Traitement des Maladies** par le *Magnétisme* et le *Somnambulisme*. — M^{me} BERTHE, somnambule, célèbre par sa lucidité, consult. par correspondance. S'adresser au bureau du journal, 66, rue des Lombards, Paris.

Plus d'ASTHME
SUFFOCATION
et TOUX
Indication gratis franco.
 Ecrire à M. le C^{te} CLERY
 à Marseille.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
 rendus sans médecine, sans purgés et sans frais,
 par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 64 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Chey-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de TEXIER; J. Russon, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES	
	A POITIERS	A ANGERS	
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.		
8 10 —			
1 25 soir.	4 50 soir.	10 h. 45 soir.	
4 55 —			
7 40 —	11 35 —	9 15 soir.	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 13 MAI 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % amortissable	85		70	Crédit Foncier colonial	440			Canal de Suez	1030		25
4 1/2 %	86 90	05		Crédit Foncier, act. 500 f.	1352	50	12 50	Crédit Mobilier esp.			
5 %	115 45			Obligations foncières 1877	365		1	Société autrichienne	593	50	2 50
Obligations du Trésor	519		1	Sec. gén. de Crédit industriel et commercial	725			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	235		2	Crédit Mobilier	706		2 50	Orléans	390		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	508		2	Crédit foncier d'Autriche	760			Paris-Lyon-Méditerranée	389	50	
— 1865, 4 %	526		3	Est	747	50	7 50	Est	390		
— 1869, 3 %	406		1	Paris-Lyon-Méditerranée	1290		1 95	Nord	392		
— 1871, 4 %	408		1	Midi	982	50	7 50	Ouest	390		
— 1875, 4 %	518		3	Nord	1605		10	Midi	388		
— 1876, 4 %	518		3	Orléans	1195		5	Paris (Grande Ceinture)	384		
Banque de France	3390	10		Ouest	795		5	Paris-Bourbonnais	390		
Comptoir d'escompte	910		15	Compagnie parisienne du Gaz	1325			Canal de Suez	575		
Crédit agricole				C. gén. Transatlantique	630		5				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS		DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOULON	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste		3 heures 36 minutes du matin, direct-matin	
8 — 45 —		8 — 31 —	
8 — 56 —		9 — 40 —	
1 — 25 —		12 — 40 —	
3 — 32 —		4 — 44 —	
7 — 15 —		10 — 28 —	
10 — 37 —			

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.
 47^e ANNÉE (1879).

Prix du volume broché 7 fr. »
 cartonné 8 50
 Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.

Etranger, suivant les conventions postales.
 On peut se procurer chaque volume séparément.

MAGASIN PITTORESQUE

La collection se compose des années 1833 à 1879. — Le volume 1879 (47^e année), mis en vente le 5 décembre 1879.

LES ABONNEMENTS COURENT DU 1^{er} JANVIER OU DU 1^{er} JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVOYÉES À LA FIN DE CHAQUE MOIS.

OUVRAGES PUBLIES PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du *Magasin pittoresque*.
 1 volume broché 7 fr. »
 Cartonné 8 50

ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1880, environ 30 gravures dans chaque Almanach.
 Chaque almanach 50 c.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE; 1 vol. grand in-4°, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.
 Prix 15 fr.
 VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES; 4 volumes, 941 gravures.
 Prix de chaque volume broché . . . 6 fr.
 L'ouvrage complet 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures.
 Prix de chaque volume broché . . . 7 fr. 50
 L'ouvrage complet 15 »
 LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du *Magasin pittoresque*; 1 volume in-4°. — 2^e édition.
 Prix, broché 5 fr.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 Paris 7 fr.
 Départements 8 »
 Etranger, suivant les conventions postales.
 On peut se procurer séparément un numéro mensuel dans une couverture.
 Prix : Paris, 60 c.; — Départements, 70 c.

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.

Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le *Magasin pittoresque* sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.

On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. DÉZÉ, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur.

A LOUER
 Pour la Saint-Jean prochaine,
GRANDE MAISON
 Propre au commerce en gros ou pour habitation bourgeoise.
 Située quai de Limoges, n° 31.
 S'adresser au bureau du journal.

EXCELLENT VIN ROUGE DE TABLE.
 120 fr. la barrique de 220 litres, fût compris, rendu franco en gare de l'acheteur.
 S'adresser à MM. THOURAUX et ROUX, propriétaires à Restigné, près Bourgueil (Indre-et-Loire), ou à M. NOYON, quai de Limoges, 51, à Saumur.
 Sur demande, envoi franco d'échantillons. (251)

A VENDRE
 Un joli CHIEN DE TERRE-NEUVE, robe noire et blanche, âgé de quatre ans.
 S'adresser au bureau du journal.
INCONTINENCE D'URINE DES ENFANTS.
 Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux.
 Traitement gratuit pour les pauvres.

Très-prochainement
OUVERTURE DE LA LIQUIDATION
DES MAGASINS
De M. FRUGIER Aîné
 Négociant en Rouennerie
Rue Beaurepaire, Saumur.
 Vente à prix fixe et au comptant.

VINS ROUGES DE TABLE RECOMMANDÉS
 La Bordelaise de 228 litres, rendue franco de port à la gare de l'acheteur.

	1879	1878	1874	
PREMIÈRES COTES	115	125	140	} Paiement 90 jours. En demi-barrique, 8 fr. en sus pour différence de transport et de logement. Les 1878 et 1874 sont prêts à mettre en bouteilles.
MÉDOC	130	140	165	
CHATEAUFERRÈRE	145	160	185	
GRAVES BLANCS	110	125	140	

EAU-DE-VIE D'ARMAGNAC, de 100 à 250 fr., suivant l'âge, par fûts de 30 à 80 litres, logement en sus. Au-dessus de 100 litres, le n'est pas compté.
 S'adresser à M. HENRY VALÉRY, propriétaire-viticulteur au château Frère, à Floirac, près Bordeaux (Gironde).

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur sousigné.

LIBRAIRIE ABEL PILON
 • A. LE VASSEUR, Succ^r, ÉDITEUR •
 33, rue de Fleurus, 33 PARIS

CINQ FRANCS PAR MOIS
 jusqu'à CENT francs d'acquisition
 Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois

Dictionnaires, Histoire, Géographie, Littérature, Ouvrages illustrés, Gravures, Musique, etc.

EXTRAIT DU CATALOGUE. — OUVRAGES DE FONDS

GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL de la France, de l'Algérie et des Colonies. 106 cartes et texte contenant la matière de dix vol. in-8°, 2 vol. in-8° à 100 pages. Prix : 125 fr., payables 20 fr. par 4 mois.

GRAND ATLAS UNIVERSEL moderne, par DUFRENOY. 40 cartes double in-folio. Prix : 90 fr.

TRAITE GENERAL DE BOTANIQUE par HENRI GÉRARD et REVEL. 4 beaux vol. gr. in-8°, dont 2 vol. Atlas cont. 102 planches magnifiquement coloriées. Prix : 200 fr., payables 25 fr. par trimestre.

TRAITE GENERAL D'HORTICULTURE théorique et pratique, par GÉRARD, DUPUIS et HARRIS. 6 beaux vol. grand in-8°, dont 3 Atlas contenant 185 planches magnifiquement coloriées. Prix : 250 fr., payables 30 fr. par mois.

FLORE MÉDICALE USUELLE ET INDUSTRIELLE du XIX^e SIÈCLE, par DUPUIS, REVEL et BAILLON. 6 beaux vol. gr. in-8°, dont 3 Atlas contenant 152 planches in-4°, magnifiquement coloriées. Prix : 300 fr., payables 30 fr. par 3 mois.

LES TISSUS ANCIENS du costume, des miniatures et des documents inédits, par GUICHARD. (Ouvrage hors concours à l'Exposition de 1874.) 50 planches. Ouvrage s'adressant aux dessinateurs de l'industrie, orfèvres, bijoutiers, fondeurs, papiers peints, vitraux, broderie, céramique, etc. 50 planches encartées. Prix : 60 fr.

DICTIONNAIRE D'HISTOIRE NATURELLE par D'ORNEMONT et un grand nombre de nos savants éminents. Nouvelle édition. 28 volumes. Texte et Atlas de 340 planches en 3 volumes. Prix : 450 fr., payables 50 fr. par trimestre.

Envoi franco des Catalogues de Librairie et de Musique

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
 Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

LE MAIRE,